
ANNALES DE BOURGOGNE

TOME 64 — ANNÉE 1992

UN CAPITAINE ITALIEN AU SERVICE DE JEAN SANS PEUR : CASTELLAIN VASC

Résumé. — La carrière de Castellain Vasc, capitaine lombard qui servit la Maison de Bourgogne au début du XV^e siècle, fournit un exemple significatif d'intégration d'un homme de guerre étranger au cadre social et institutionnel des pays bourguignons. Chef de guerre, agent recruteur et ambassadeur occasionnel, Castellain Vasc connut une ascension rapide dans les armées et dans l'hôtel du duc Jean sans Peur. Son évidente efficacité lui assura l'impunité lorsque, poussé par la recherche du profit, il tomba dans la délinquance et se fit capitaine de "compagnies". Tout comme son prédécesseur et compatriote Bertrand Gasc d'Alexandrie, au service du duc de Bourgogne dans les années 1360, Castellain Vasc conserva toujours des liens étroits avec Milan et la Lombardie où il semble être retourné en 1422. Ce départ ne correspondait sans doute pas seulement à un choix individuel car à cette date, le rapprochement du duc de Milan et de Charles VII et l'engagement militaire croissant des Lombards aux côtés du roi de France devaient parallèlement entraîner l'effacement des capitaines originaires du Milanais qui jusqu'alors servaient le duc de Bourgogne.

Les armées des ducs de Bourgogne des 14^e et 15^e siècles ont toujours compté dans leurs rangs une proportion plus ou moins forte de gens de guerre étrangers aux principautés bourguignonnes. Parmi eux, les Italiens ont été relativement nombreux. On les voit servir individuellement ou regroupés en compagnies placées sous les ordres de capitaines eux-mêmes originaires d'outre-monts. Certains de ces capitaines font carrière dans les pays bourguignons ou en France. Tel fut le cas de Castellain Vasc, qui servit la Maison de Bourgogne pendant neuf années consécutives (1412-1421).

Le nom de ce personnage apparaît assez fréquemment dans les sources documentaires et narratives : on en jugera dans les pages qui suivent. Cependant, les renseignements qu'il est possible de glaner sur lui sont loin d'être suffisants pour permettre de retracer une biographie complète. Les informations qui le concernent sont lacunaires ; non seulement les années encadrant la courte période au cours de laquelle il sert Jean sans Peur sont plongées dans la plus complète obscurité, mais encore, pour cette période même, les renseignements dont on dispose sont fragmentaires. Il n'en reste pas moins que, malgré cette pauvreté des sources, la carrière de Castellain Vasc apparaît clairement, de même que sa remarquable ascension sociale dont le service d'armes a été l'unique moteur. Dans l'étude qui va suivre, mon propos est, certes de rassembler les données éparses concernant ce capitaine, mais aussi, à cette occasion, de faire le point sur la place tenue par les Italiens dans les armées des ducs de Bourgogne du milieu du 14^e au début du 15^e siècle.

C'est à partir des années 1350-1360 que des compagnies d'aventure recrutées en Italie s'intègrent aux armées bourguignonnes¹. A cette époque, les terres du duc de Bourgogne sont sans cesse menacées par les chevauchées anglaises ou navarraises, ou par les incursions des Grandes Compagnies. C'est probablement parce que la noblesse bourguignonne, très éprouvée par sa participation aux guerres du roi, ne peut plus, à elle seule, fournir les forces nécessaires à la défense du pays, que les autorités duciales engagent des mercenaires italiens. En avril 1359, des combattants désignés comme des "brigands" entrent au service de la Maison de Bourgogne². Ils constituent une compagnie forte de 12 "brigands à cheval" et de 182 "brigands à pied", sous les ordres d'un capitaine nommé Bertrand Gasc, et représentent plus de 40 % des troupes tenant garnison dans les places fortes de la frontière de l'Auxois au mois de mai 1359³. Bertrand Gasc est mentionné comme originaire d'Alexandrie ; il est donc un sujet des Visconti, sa ville d'origine faisant alors partie des seigneuries de Galeazzo II Visconti. La suite de sa carrière semble

¹. Sur la question des compagnies d'aventure voir CONTAMINE (Ph.), "Les compagnies d'aventure en France pendant la guerre de Cent ans", *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Age, Temps Modernes*, t. 87, 1975, p. 365-396.

². Arch. dép. Côte-d'Or, B 1408, f° 46 v°.

³. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1036, f° 33 r°-37 v°.

indiquer, comme on le verra, qu'il n'a jamais perdu le contact avec sa patrie.

La troupe de Bertrand Gasc est fortement structurée, selon une organisation qui semble spécifiquement italienne : les gens de pied sont regroupés en six connétablies ayant chacune à sa tête un connétable, auquel les autorités ducaltes ont accordé une double paye. Le tableau qui suit permet d'avoir une vision de cette structure telle qu'elle apparaît dans une montre d'armes datée du 19 mai 1359¹ :

Connétable	"Tabourin"	"Ragachin" (ragazzino)	Bannelier	Brigands
Boniface de Nosoy	1	1	Symodon d'Egly	24
Antoine de Visseraz	1	1	néant	30
Jacques de Varence	1	1	néant	28
Castellat Behas	néant	néant	néant	26
Le Nègre de Valence	1	1	néant	23
Callier d'Alexandrie	1	1	J. d'Aigues-Mortes	33

L'origine géographique de ces gens de guerre peut être aisément déduite de l'onomastique : les 12 brigands à cheval sont Italiens et 5 d'entre eux sont originaires d'Alexandrie ; Bertrand Gasc est du reste accompagné d'un parent, du nom d'Aubert Gasc. Sur l'ensemble des brigands à pied, 79 ont des noms qui permettent de déterminer leur origine géographique : 42 d'entre eux sont Italiens et, sur ce total, 50% sont d'Alexandrie, les autres étant originaires d'Italie septentrionale ou centrale, tels *Nicolas d'Asti*, *Luquin de Turin*, *Lombardin de Milan*,

¹. "La monstre des brigans tant à pié comme à cheval estans sous le gouvernement de Bertran Gasch d'Alixandre, reçue à Saulieu en Auxois le XIX jour de may l'an LIX". *Ibid.*, f° 36 r°-v°. Sur les brigands en général, voir CONTAMINE (Ph.), *Guerre. Etat et Société à la fin du Moyen Age : études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, Paris : La Haye, 1972, p. 23. En 1355, une compagnie de brigands italiens servant le comte de Savoie dans sa guerre du Faucigny était divisée en 9 connétablies de 25 hommes chacune et comportait en outre 4 connétablies d'arbalétriers et 4 connétablies de paviseurs : CORDEY (J.), *Les comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent Ans, 1329-1391*, Paris, 1911, p. 140-141. Alexandrie [Alessandria], Italie, Piémont.

Martin de Venise, Jean de Pise, Vienot de Florence, Frany de Parme, Colin de Suse, Pierre de Pavie, etc., 17 sont originaires de Provence, de Languedoc et de la vallée du Rhône, dont 7 d'Avignon, 4 de Valence, 1 de Cavaillon, 1 de Carpentras, 2 de Montpellier, 1 d'Aigues-Mortes. Pour le reste, les uns sont originaires de Savoie : *Jeannin de Savoie, Jean de Chambéry*, les autres des pays du Nord : *Jean de Rouen, Michel de Normandie, Guillaume de Blois, Jaquet le Breton, Hennequin de Metz, Colin de Brabant, Guillemain de Bruges, Vincent de Cologne, Obert de Frise*.

On peut constater que cette compagnie est constituée d'un fort noyau d'Italiens, dont le recrutement géographique est circonscrit à la Lombardie, au Piémont, à la Vénétie et à la Toscane, mais dont les effectifs ont été grossis par des éléments disparates dont il n'est pas trop audacieux de penser qu'une partie a été recrutée en chemin, dans la vallée du Rhône et en Savoie notamment¹. L'hétérogénéité du recrutement ne semble pas avoir nui à la qualité militaire de cette compagnie : en décembre 1359, la reine Jeanne de Boulogne se déclare "*moult contente du service de Bertran, le capitaine des brigans estans ès frontieres de la duchié*", et malgré des paiements irréguliers de leurs gages, ces mercenaires n'ont pas quitté le service².

Après 1360, Bertrand Gasc demeure en Bourgogne pour y faire carrière. En 1363, on le retrouve capitaine de Gray pour le duc de Bourgogne³. La même année, il fait représenter aux autorités ducales qu'il est créancier du duc pour une somme de 1 118 florins qui lui était

¹. La répartition est la suivante : Italie, 53% ; Vallée du Rhône-Provence-Languedoc, 21,5% ; Comté de Savoie, 8,8% ; Allemagne-Flandre-Brabant-Frise, 8,8% ; France du Nord-Ouest et Bretagne, 6,3% ; divers, 1,3%.

². Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 734. Au mois de décembre 1359, les élus sur les finances du pays de Bourgogne ont refusé de payer "*grant somme de deniers*" due au titre des gages de Bertrand Gasc et de ses brigands. Cette somme, assignée sur la recette générale de Bourgogne ne lui sera payée qu'incomplètement et irrégulièrement : 200 florins au mois de décembre 1359, 500 florins en septembre 1360, 1100 écus sur une somme de 5236 écus au mois de novembre suivant, 346 florins le même mois, *etc.* Arch. dép. Côte-d'Or, B 1408, f° 46 v° ; B 1410, f° 58 v° ; B 1412, f° 54.

³. GAUTHIER (J.), "Les châteaux et les châtelains domaniaux en Franche-Comté sous les comtes et ducs de Bourgogne (XIII^e-XV^e siècles)", *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1902, p. 276.

due au titre des arrérages de ses gages et de ceux de ses compagnons, restés impayés jusqu'alors. Les comptes du receveur Dimanche de Vitel indiquent que pour rembourser le capitaine italien de cette somme, "*la chastellerie de Chalon li a esté baillié à ferme pour un an commençant à la Toussains CCC LXIIF*"¹. A l'été 1364, Bertrand Gasc semble avoir assumé la fonction de capitaine de Pontailler². L'année suivante, le roi de France, Charles V, le charge par lettres patentes de réprimer les faux-monnayeurs qui "*repairent et conversent*" dans le bailliage de Mâcon et le ressort de Lyon ; la lettre de commission prévoit qu'un quart des monnaies et billons d'or et d'argent que Bertrand Gasc saisira dans l'exercice de ses fonctions lui reviendra en rémunération de "*sa diligence, peine et travail, gages et despens*"³.

On le voit, notre capitaine italien, investi de missions de police et d'administration dans le Chalonnais, en Mâconnais et Lyonnais, n'avait pas que des compétences militaires. Auxiliaire précieux pour le pouvoir princier, il est lui-même assisté ou suppléé par des parents qui, eux aussi, font carrière au service du duc de Bourgogne. Aubert Gasc, fils ou frère de Bertrand, qui figurait dans la montre d'armes de sa compagnie en mai 1359 est toujours à ses côtés en 1365 ; en juillet de cette année, Aubert est cité comme capitaine de Verdun-sur-le-Doubs, établi par ordre de Girard de Longchamp, bailli de Chalon, "*pour cause d'aucunes doubttes qui estoient venues audit bailli sur le fait de ladicté ville*". Parmi les gens de guerre tenant garnison à Verdun sous les ordres d'Aubert, on relève les noms de Louis Gasc et de son fils Jean⁴. Ce Louis Gasc remplacera Aubert dans l'office de capitaine de la ville en vertu de lettres patentes du duc données le 11 février 1366⁵.

Durant la période 1370-1380, on n'a plus de traces de la présence de Bertrand Gasc et des siens au service de la Maison de Bourgogne ; cependant, il est à remarquer que Bertrand lui-même prendra part à la campagne de Flandre de 1382 et sans doute à la bataille de Roosebeke (27

¹. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1416, f° 53.

². *Ibid.*, f° 44 v°.

³. Lettres patentes de Charles V données à Paris le 2 mai 1365 : *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, publiées par D. F. Secousse et al., p. 558-559. A noter qu'à ce moment le duc de Bourgogne Philippe le Hardi est lieutenant du roi en Lyonnais.

⁴. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1417, f° 45 v°-46.

⁵. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1423, f° 42 v°.

novembre) : au mois de décembre, Philippe le Hardi lui fera un don de 100 fr. destiné à le récompenser de ses services dans la “*chevauchée de Flandre*”¹. En fait, il est probable que déjà à ce moment, Bertrand Gasc, sans avoir quitté le royaume de France, avait réintégré le service des Visconti dont il restait l’homme et le fidèle. Il est mentionné en effet comme étant, en 1386, gouverneur du comté de Vertus et l’un des négociateurs du mariage de Louis de France, frère de Charles VI, avec Valentine Visconti, fille de Gian Galeazzo².

La carrière de Bertrand Gasc est exemplaire : ce personnage, venu en France accompagné de parents que l’on voit graviter ensuite autour de lui, s’est intégré remarquablement vite dans le cadre institutionnel de son pays d’accueil tout en conservant des liens étroits avec son pays d’origine. Mais cet homme est aussi une exception, car ses compétences s’avèrent ne pas être seulement militaires. Contrairement à lui, les autres capitaines italiens qui entrent au service de la Maison de Bourgogne sont exclusivement des gens de guerre. On commence à les voir apparaître dans les années 1380, à l’époque des guerres de Flandre. A ce moment, Philippe le Hardi engage des compagnies d’arbalétriers à cheval conduites par des capitaines tel Antoine Conte, entré au service du duc en 1382 et que les documents comptables désignent comme “*écuyer-arbalétrier*” ou “*arbalétrier de Gênes*”³. En 1384, un autre italien, Jean Portefin (Jean de Portofino ?), qualifié d’“*écuyer du pays de Gênes*”, est également retenu aux gages du duc de Bourgogne avec une compagnie forte de 46 arbalétriers à cheval⁴.

¹. Mandement du duc donné à Lille, le 27 décembre 1382. Arch. dép. Côte-d’Or, B 1460, f° 106.

². MONSTRELET (Enguerrand de), *Chronique*, éd. L. Douët-d’Arcq, Paris, 1857-1862, I, p. 324.

³. Arch. dép. Côte d’Or, B 1 460, f° 153 et B 1521, f° 56 v°. En 1382, Antoine Conte est capitaine d’une compagnie forte de 60 arbalétriers. Le terme d’“*écuyer-arbalétrier*” indique que ce capitaine était, du point de vue administratif, assimilé à un écuyer dont il percevait les gages.

⁴. LA CHAUVELAYS (J. de), “Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois”, *Mémoires de l’Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 3^e série, 1880, t. 6, p. 104. A noter qu’en 1380, avant de passer au service du duc de Bourgogne, Jean Portefin avait servi aux gages du roi : BILLOT (Cl.), “Les mercenaires étrangers pendant la guerre de Cent Ans comme migrants”, *Le combattant au Moyen Age : actes du*

Antoine Conte et Jean Portefin feront tous deux carrière au service de la Maison de Bourgogne : le premier qui, après Roosebeke, a eu l'honneur de conduire l'escorte de Philippe le Hardi lorsque ce prince est allé en pèlerinage d'action de grâce à Sainte-Catherine-de-Fierbois, semble être encore auprès du duc en 1400¹. Jean Portefin, après avoir servi dans les guerres de Flandre, est cité comme capitaine de corsaires, en Méditerranée d'abord, le duc l'envoyant à bord d'une "*grande nef*" mener la guerre de courses "*au pays de Barbarie*", puis en Mer du Nord, où, en 1403, il attaque les navires anglais depuis le port de Biervliet². Jean sans Peur retiendra Jean Portefin à son service et ce capitaine génois sera particulièrement actif durant la période 1405-1411³. Après cette date, il n'est plus fait mention de lui dans les documents bourguignons ; en revanche, c'est à cette époque qu'apparaît Castellain Vasc⁴.

XVIII^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Paris, 1991, p. 283.

¹. Antoine Conte reçoit, à l'occasion de ce voyage, 124 fr. pour ses gages et ceux de 61 arbalétriers de sa compagnie et reçoit "*à pari*" 30 fr. "*pour l'estat de sa personne durant ledit voyage*". Mandement du duc donné au mois de mars 1383, Arch. dép. Côte-d'Or, B 1460, f^o 116.

². DEGRYSE (R.), "De admiraals en de eigen marine van de Bourgondische hertogen, 1384-1488", *Académie de Marine, Communications*, t. 17, 1965, p. 146, note 25 et p. 147, note 30.

³. En mai 1405, alors que la Flandre est mise en état de défense contre les Anglais, Jean Portefin est présent auprès du duc à Ypres : Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 886. En 1409, il sert à la tête de 10 arbalétriers à cheval sur la frontière de Picardie, sous les ordres du comte de Saint-Pol : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20 528, p. 163. En mai 1411 il est chargé, avec d'autres capitaines d'arbalétriers, d'une mission de recrutement par le duc de Bourgogne qui lui fait verser une certaine somme d'argent "*pour trouver et faire finance à autres archiers et arbalestriers et autrement pour servir mondit seigneur en l'armée qu'il entendoit faire à l'encontre de ses adversaires*". Mandement du duc donné le 13 mai 1411, Arch. dép. Côte-d'Or, B 1570, f^o 289. En juin 1411, il figure dans la retenue du comte de Saint-Pol à la tête de 28 arbalétriers à cheval. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20 528, p. 189. En octobre 1411, il est payé pour avoir rempli une mission "*pour le fait de la guerre*" au service du duc de Bourgogne. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1570, f^o 173 v^o. A la même époque, il sert à Paris dans la retenue du comte de Nevers. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20 528, p. 200.

⁴. Outre Antoine Conte et Jean Portefin, il faut citer Paulin Spinart, capitaine d'arbalétriers génois, entré au service du duc de Bourgogne en 1401 : Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 736. Il avait servi auparavant aux gages du

Jusqu'alors, le duc de Bourgogne avait engagé des spécialistes, capitaines de brigands lombards ou d'arbalétriers génois ; Castellain Vasc, sans être fondamentalement différent de ses prédécesseurs, fait cependant davantage figure de capitaine d'aventure. A l'origine, il semble de médiocre état social ; lorsque son nom est mentionné pour la première fois dans un document comptable bourguignon, en mars 1412, il n'est alors désigné que comme "Castellain Vasquin, lombard". mais ses services sont déjà précieux : il reçoit une somme de 100 fr. destinée à rembourser en partie certaines dépenses qu'il a dû faire à Paris où il se trouvait en compagnie du duc de Bourgogne¹.

La date de l'entrée de notre capitaine italien au service de Jean sans Peur n'est pas indifférente : à la même époque, le duc commence à s'entourer de mercenaires étrangers, italiens, savoyards, anglais, à qui il confie la mission d'assurer la "*garde et sûreté de sa personne*"².

Dès le mois de juin 1412, Castellain Vasc est désigné comme "*écuyer du pays de Lombardie*", gravissant ainsi un échelon dans la hiérarchie socio-militaire. Il reçoit alors 70 écus pour payer les frais et dépens qu'il a soutenus auparavant à Paris "*et pour son partement de ladite ville de Paris pour aler devers mondit seigneur en l'oost devant Bourges, où ledit seigneur l'avoit mandé pour le servir en armes*"³. En ce même mois de juin, durant la campagne de Berry, le Lombard, maintenant "*écuyer et capitaine de gens d'armes*", reçoit 200 l.t. que le duc lui fait verser pour certaines causes dont il ne veut pas qu'il soit fait

roi en Flandre : BILLOT (Cl.), *op. cit.*, p. 283, note 27. En décembre 1408, il est à la tête d'une compagnie de gens de trait que Jean sans Peur tient autour de lui "*pour la seurté de sa personne*" : Arch. dép. Côte-d'Or, B 1558, f° 246 v°. Entre 1409 et 1411, il sert en Picardie et à Paris. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 20 528, p. 163, 189 et 200.

¹. Quittance du 31 mars 1412. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1570, f° 187.

². En 1410, 40 arbalétriers, sous les ordres de Paulin Spinart et Boniface de Ruspe tiennent garnison dans l'hôtel d'Artois à Paris : Arch. dép. Côte-d'Or, 7 B 1560, f° 68 r°-v°. En août 1412, durant les négociations d'Auxerre, le duc de Bourgogne retient une compagnie anglaise forte de 10 écuyers et 25 archers et une compagnie savoyarde comptant 30 écuyers "*pour la garde et seurté de sa personne*" en l'hôtel des Jacobins : Arch. dép. Côte-d'Or, B 1570, f° 99-100r°.

³. Quittance du 17 août 1412. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1571, f° 99 v°.

de déclaration¹. Castellain remplit donc déjà des missions de confiance, peut-être en relation avec le recrutement de mercenaires.

Il est en effet intéressant de remarquer qu'à cette date (juin 1412), Castellain Vasc est le premier personnage que les documents bourguignons désignent comme "*capitaine de gens d'armes*" ; par la suite, le terme se diffuse et des hommes comme le Breton Charles Labbé, les Savoyards Jean de Gingins, Clavin et Jean du Clou, le Dauphinois Sibuet Rivoire et d'autres seront à leur tour désignés comme "*capitaines de gens d'armes*"². J. de la Chauvelays avait émis l'hypothèse que cette désignation découlait d'une nomination ducale, en d'autres termes que les "*capitaines de gens d'armes*" auraient été investis officiellement par le duc du commandement d'une compagnie, préfigurant les "*conduictiers*" des ordonnances de Charles le Téméraire³. Il est difficile de suivre une telle interprétation : un "*capitaine de gens d'armes*" semble en fait être un chef de compagnie mercenaire, souvent étranger aux principautés bourguignonnes, engagé par contrat et qui se charge du recrutement de sa troupe⁴.

Durant la rude année 1413, Castellain Vasc reste auprès de Jean sans Peur et assiste en figurant silencieux à l'agitation cabochienne ; au mois d'août de cette année, il est gratifié d'un don de 50 fr. en considération de ses services et pour l'aider à se monter et s'habiller pour servir le duc⁵. Ce dernier, très menacé à Paris où il se sent entouré d'ennemis, tient plus que jamais autour de sa personne une garde de mercenaires étrangers qui, dépendant totalement de lui, sont moins tentés que d'autres par une éventuelle trahison.

¹. Quittance du 6 juin 1412. Ibid., f° 114 v°.

². Sur la question particulière des mercenaires savoyards, voir SCHNERB (B.), "Bourgogne et Savoie au début du XV^e siècle : évolution d'une alliance militaire", *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes*, n° 32, 1992, p. 13-29.

³. LA CHAUVELAYS (J. de), *op. cit.*, p. 245, note 1.

⁴. En octobre 1418, par exemple, Jean de Toulangeon ordonne au receveur des deux Bourgognes, Jean Fraignot, de verser 200 fr. au capitaine de gens d'armes Sibuet Rivoire "*pour ce que ledit Sibuet promit lors audit seigneur de Thoulonjon et audit Fraignot, amener grant compagnie de gens d'armes ou service de mondit seigneur et leur feroit prest desdiz llc frans*". Arch. dép. Côte-d'Or, B 1598, f° 191 r°-v°.

⁵. Mandement du duc donné à Paris le 10 août 1413. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1576, f° 134.

En ce même mois d'août 1413, Castellain Vasc a probablement quitté Paris en accompagnant Jean sans Peur dans sa fuite ; en tout état de cause il est parti si précipitamment qu'il n'a pas eu le temps de récupérer deux superbes coursiers qu'il avait mis en garde en l'hôtel de Carles, trompette du roi. Après le départ de Jean sans Peur, à la faveur de la réaction antibourguignonne, Bureau de Dicy, premier écuyer et maître de l'écurie du roi, réquisitionnera les deux chevaux de guerre du capitaine italien. Cette affaire n'est pas une simple anecdote, car elle nous fournit une indication concernant le niveau de fortune de Castellain Vasc un an après son entrée au service du duc de Bourgogne : en 1419, en effet, après le retour de Jean sans Peur à Paris, notre Lombard demandera le remboursement des deux coursiers perdus six ans plus tôt et obtiendra à ce titre un versement de 600 livres tournois ; même s'il est peu probable que les deux chevaux aient eu une valeur moyenne de 300 l. - Castellain Vasc en a certainement surévalué le prix à l'heure d'en demander le remboursement -, il est cependant certain qu'il s'agissait de très belles montures qui ont été jugées dignes de l'écurie du roi ; en 1413, le capitaine italien avait donc déjà fait quelques profits au service du prince¹.

Au début de l'année 1414, Castellain est en Bourgogne. Le 20 janvier, il s'engage à escorter, avec un certain nombre de compagnons "*bien armés et bien montés*", la duchesse Marguerite et sa fille Marie, comtesse de Clèves, qui doivent se rendre en Flandre, et il reçoit un prêt de 60 fr. en échange de sa promesse de servir la duchesse dans ce voyage². Cependant Castellain Vasc n'effectuera pas cette mission de confiance car il doit rejoindre l'armée que Jean sans Peur veut conduire devant Paris : dès le 29 janvier 1414, son nom figure dans le rôle de la montre de la compagnie de Gauthier de Ruppes reçue à Vaudes-lès-Troyes³. Au début du mois d'avril suivant, il est de nouveau en Bourgogne ; la situation militaire est alors critique : après son échec

¹. Lettre du roi du 23 avril 1419. D'après le deuxième compte de Pierre Gorremont : POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *La France gouvernée par Jean sans Peur : les dépenses du receveur général du royaume*, Paris, 1959, n° 1073, p. 273.

². Mandement de la duchesse donné à Dijon, le 20 janvier 1414. Bibl. nat., Bourgogne 58, f° 91.

³. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 783. Vaudes, Aube, arr. Troyes, cant. Bar-sur-Seine.

devant Paris, Jean sans Peur est sur la défensive et l'ennemi se prépare à marcher sur la Picardie et l'Artois. Dans ce contexte, les autorités ducales se préoccupent de renforcer les défenses du duché dont une partie des forces militaires s'apprête à rejoindre le duc en Flandre. C'est pourquoi, dans les premiers jours d'avril 1414, Castellain Vasc est envoyé en Italie avec une double mission : il doit tout d'abord se rendre en ambassade auprès du duc de Milan, puis aller à Gênes en tant qu'agent recruteur ; pour couvrir les frais de ce voyage, le receveur général des deux Bourgognes, Regnaud de Thoisy, lui remet 100 écus¹.

Aucun détail ne vient éclairer le rôle que Castellain Vasc a pu jouer en tant qu'ambassadeur auprès de Filippo Maria Visconti, mais on a là un des rares témoignages concernant l'activité diplomatique entre Milan et la Bourgogne, qui par ailleurs semble avoir été réduite à l'époque de Jean sans Peur². Il est de ce point de vue significatif que le duc de Bourgogne ait envoyé auprès de Filippo Maria un personnage de faible état social mais qui présentait l'avantage d'être originaire de Lombardie. Il est du reste possible que Castellain Vasc se soit rendu dans son pays d'origine principalement pour demander au duc de Milan l'autorisation de recruter des gens de guerre.

Après son passage à Milan, Castellain se rend à Gênes, où il recrute une forte compagnie d'arbalétriers, puis reprend le chemin de la Bourgogne. Le 29 juin 1414, il entre au duché par Cuisery, à la tête de 106 arbalétriers à pied³. Il se rend à Dijon, auprès de la duchesse et des conseillers ducaux présents dans cette ville, et en profite pour compléter l'équipement des hommes de sa troupe⁴.

¹. Quittance donnée le 4 avril 1414 et signée "*Castelinus Guaschus*". Arch. dép. Côte-d'Or, B 11934.

². Voir SOLDI-RONDININI (G.), "Ambasciatori e ambascerie al tempo di Filippo Maria Visconti (1412-1426)", *Nuova Rivista Storica*, t. 49, 1965, p. 313-344.

³. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11786. Cuisery, Saône-et-Loire, arr. Louhans, ch. 1. cant.

⁴. Le "Livre d'artillerie" tenu par le garde de l'artillerie du duc Germain de Givry mentionne que "*le XIII^e jour de juillet mil CCCC et XLIII, par l'ordonnance de messeigneurs des comptes fut baillié et delivré à Castellain Vasc, capitaine de gens d'armes, ung cent de viretons ferrez pour les bailler et distribuer à XV arbalestriers qui estoient devers madame la duchesse, lesquels avec autres arbalestriers ledit Castellain a admenez de Hestalie*" : Arch. dép. Cote-d'Or, B 11 865, f° 52.

A peine arrivé, le capitaine italien semble avoir réclamé de l'argent ; le 16 juillet, Marguerite de Bavière adresse un mandat de paiement au receveur général des deux Bourgognes lui ordonnant de verser immédiatement 1 500 fr. à Castellain Vasc, en prêt sur les gages des arbalétriers de sa compagnie¹. La somme sera intégralement payée deux jours plus tard². La situation financière du capitaine lombard était en effet préoccupante : les 100 écus qui lui avaient été versés avant son départ n'avaient pas suffi à couvrir les frais du voyage et le prêt accordé aux gens de trait qu'il avait recrutés en Italie ; pour faire face au surplus de ses dépenses, il avait été contraint de mettre ses chevaux en gage. Au mois d'août, Castellain recevra de la main de Regnaut de Thoisy une somme de 200 fr., tant sur ce qui peut lui être dû de ses gages et de ceux des arbalétriers génois de sa compagnie que pour l'aider à récupérer ses chevaux. Moyennant ce versement, Castellain s'engagera à ne plus rien demander jusqu'à la fin du mois de septembre³. Dans l'intervalle, le 17 juillet, la compagnie de Castellain Vasc, reçue à montre à Marsannay-lès-Dijon, par Guy de Salins, maître d'hôtel du duc, a été envoyée à Châtillon-sur-Seine par ordre de Guillaume de Vienne et Jacques de Courtiambles, pour y servir sous les ordres de Girard de la Guiche⁴.

Le rôle de la montre fournit des indications assez précises sur le recrutement des gens de trait italiens que Castellain Vasc a conduits en France. Il est en effet possible de déterminer, grâce à l'onomastique, l'origine géographique de 46 de ces hommes de guerre ; sur ce total, 18 sont originaires de Gênes et de sa région (9 de Gênes ; 8 de Ceva ; 1 de Savone), 7 viennent du duché de Milan (dont 4 d'Alexandrie, 1 de Milan, 1 de Pavie, 1 de Novare) ; à côté de ces deux groupes homogènes qui sont les plus importants, on trouve deux arbalétriers originaires de Florence, deux autres venus d'Orte et *Jean Pierre de Trévisé, Lucquin de Mantoue, Curadus de Cuneo, Jean de Messine, Antonin de Sardaigne, Hennequin d'Istrie*. Certains éléments ne sont pas Italiens : tels *Dyego de Galice, Martin d'Espagne, Pierre de Portugal, Albert de Prusse, Jean*

¹. Mandement de la duchesse donné à Dijon, le 16 juillet 1414. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 786.

². Quittance donnée le 18 juillet 1414 : *Ibid.*

³. Quittance donnée le 23 août 1414 portant le sceau et la signature du capitaine italien : Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 739.

⁴. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11786. Marsannay-la-Côte, Côte-d'Or, arr. Dijon, cant. Chenôve.

d'Allemagne, Georges de Constantinople et Michel de Roménie. Il ressort clairement que si Gênes a été le principal centre de recrutement de gens de trait au cours de la mission de Castellain Vasc, ce dernier a profité de son passage par Milan pour engager là aussi des arbalétriers (et on note à ce propos qu'à nouveau Alexandrie apparaît comme le lieu d'origine de certains mercenaires).

A son retour d'Italie, en juillet 1414, Castellain Vasc est désigné comme *"écuyer d'écurie de monseigneur le duc de Bourgogne"*. L'attribution honorifique d'un office de l'hôtel indique combien les services du capitaine de gens d'armes sont appréciés et correspond à une étape importante dans le processus d'ascension sociale de notre personnage. L'intégration de Castellain Vasc à l'hôtel ducal est un moyen pour le prince de créer un lien personnel entre lui et un capitaine qui ne le servait jusqu'alors qu'en vertu d'un engagement contractuel. L'appartenance à l'hôtel n'est que théorique et ne se traduit pas par l'exercice d'un service effectif ni par l'octroi de gages ordinaires, mais un homme de guerre titulaire d'un office de la maison ducale peut bénéficier d'une pension et surtout des dons extraordinaires que le duc réserve en principe aux gens de son hôtel : récompense pour services de guerre, aide financière destinée à permettre au bénéficiaire d'acquérir armes et chevaux, indemnisation accordée au titre du *"restor des chevaux"*, aide à la rançon, etc.

A l'automne de 1415, Castellain Vasc est présent dans l'armée que le duc de Bourgogne a réunie dans l'intention de marcher sur Paris. Aux côtés de son maître, il passe l'hiver 1415-1416 à Lagny-sur-Marne et au mois de janvier 1416, il reçoit 50 fr. *"pour la provision de [son] estat en la présente armée"* ; au mois de mars suivant il reçoit 100 fr. en récompense des frais et dépens qu'il a faits dans l'expédition entreprise par le duc¹. Changement notable, il est désormais *"messire Castellain Vasc, chevalier"*. Ce trait est révélateur de la mentalité du personnage qui semble considérer le titre de chevalier — qu'à la même époque d'autres capitaines négligent — comme nécessaire pour acquérir prestige et respectabilité. Castellain est pourtant un esprit paradoxal : il manifeste une attirance pour le modèle chevaleresque mais conserve une attitude de *"compagnon aventureux"*. En 1416, en effet, des compagnies commencent à mener des actions de guerre pour leur propre compte ;

¹. LA CHAUVELAYS (J. de), *op. cit.*, p. 240 et 242.

Monstrelet a décrit le phénomène en ces termes : *“Ainsi et par ceste manière se commencèrent à assembler plusieurs compagnies, tant nobles comme non nobles, estans au duc de Bourgogne, dessoubz plusieurs estandars”*. Or le chroniqueur distingue nettement dans son récit d’une part certains capitaines de Picardie et d’Artois qui *“chevauchent”* les terres de *“ceulx qui autrefois avoient tenu le parti d’Orléans”* et d’autre part un groupe de capitaines d’aventure qui, eux, *“tiennent les champs”* et font *“maux inestimables”*, sans opérer de distinction entre amis et ennemis. Parmi ces *“capitaines et conducteurs”*, Monstrelet cite les Savoyards Jean de Gingins et les frères Clavin et Jean du Clou, le Breton Charles Labbé et surtout *“Messire Catilinas, chevalier lombard”*¹. Sous cette curieuse graphie on reconnaît le nom de Castellain Vasc qui, avec d’autres capitaines de gens d’armes (ceux que Monstrelet appelle *“les estrangers tenans la partie du duc de Bourgogne”*), peut réunir une troupe comptant 2 000 chevaux.

Notre capitaine italien semble avoir principalement sévi dans le Nord-Est du royaume ; il parvient à s’emparer en particulier du château d’Oisy-en-Cambrésis, possession de la famille ducale de Bar, *“où il fut par longue espace et fist d’icellui et toute la terre comme de son propre”*². Son nom, sous la forme très altérée de *Cathilinas* ou *Gastelinas*, apparaît dans des lettres patentes du 30 août 1416 par lesquelles le gouvernement armagnac ordonne, au nom de Charles VI, de poursuivre et châtier les capitaines et gens de guerre bourguignons coupables d’une longue suite de meurtres, pillages, viols et incendies³.

Au printemps de 1417, Castellain Vasc et ses compagnons qui *“régnioient et destroussioient par tous les lieux et pays où ilz aloient et repairoient, tant sur les nobles que sur les non nobles, et mesmement sur ceulx tenans la partie du duc de Bourgogne”*, mènent une grande chevauchée qui les conduit du Cambrésis au Boulonnais puis de là, s’orientant au sud, en *“boutant les feux partout”*, devant les murs de Neufchâtel-sur-Aisne dont ils veulent faire le siège. Le bailli de Vermandois et le capitaine gascon Raymonnet de la Guerre sont mis en déroute en tentant d’intervenir. Après la prise et le pillage de Neufchâtel,

¹. MONSTRELET, III, p. 149-150.

². *Ibid.*, III, p. 150. Oisy, Aisne, arr. Vervins, cant. Wassigny.

³. *Ibid.*, III, p. 153-154. Aux côtés de Castellain Vasc, sont notamment cités Clavin du Clou, Jean d’Aubigny, Guillaume Ferrebourg, Mathieu des Prés et Jean de Gingins.

“les estrangers tenans la partie du duc de Bourgogne” regagnent le Cambrésis *“où ilz firent plusieurs dommages”*¹.

Le duc de Bourgogne ignore délibérément les crimes des capitaines étrangers dont il sait qu’il va avoir grand besoin² : au moment même où Castellain Vasc et ses compagnons ravagent le Boulonnais, le Vermandois et le Cambrésis, Jean sans Peur prépare en effet une puissante offensive en vue de reprendre Paris. A la fin du mois d’août 1417, le duc concentre ses troupes autour de Beauvais. Le 31 août, Castellain Vasc est reçu à montre par le maréchal de Bourgogne Jean de Vergy à la tête d’une compagnie comptant 156 écuyers, 124 archers et arbalétriers à cheval, 2 trompettes et 3 ménétriers³. La stature sociale et l’autorité personnelle du capitaine italien se devinent dans l’importance des effectifs qu’il peut réunir sous son étendard et cette impression se confirme lorsqu’on constate qu’outre ses gages de chevalier bachelier, Castellain Vasc reçoit 100 fr. *“pour son estat”*⁴.

Il n’est pas inintéressant de se livrer à une analyse succincte de la montre d’armes de la compagnie de Castellain Vasc et d’effectuer une comparaison avec un document de même nature concernant la compagnie d’un autre capitaine de gens d’armes, Charles Labbé, reçu lui-aussi à Beauvais le 31 août 1417 avec 125 hommes d’armes, 108 hommes de trait à cheval et 2 trompettes⁵. En premier lieu, on relève parmi les noms des gens de guerre de la compagnie de Castellain ceux de plusieurs personnages qui sont probablement de ses parents : Baptiste Vasc, Marc Vasc, Asserin Vasc, Barthélemy Vasc et Franchequin Vasc. En outre A. Bossuat avait déjà remarqué la présence, au sein de la compagnie de

¹. *Ibid.*, III, p. 180-181. Neufchâtel-sur-Aisne, Aisne, arr. Laon, ch. I. cant.

². Messire Castellain Vasc, chevalier, Jean de Gingsins, Jean du Clou, Jean d’Aubigny, Charles Labbé et Mahieu des Prés, capitaines de gens d’armes, reçoivent 45 écus *“pour certaines causes et considerations dont mondit seigneur ne vuelt aucune mencion estre faicte”*. Mandement du duc donné à Lille, le 12 février 1417, Arch. dép. Nord, B 1903, f° 219 r°-v°.

³. Arch. dép. Côte-d’Or, B 11 788.

⁴. Castellain perçoit un *“état”* égal à celui de Félix de Steenhuzen, souverain-bailli de Flandre, chevalier bachelier, et de Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, chevalier banneret, et supérieur à celui de Guy de Pontailler, chevalier banneret, et de Guy de Bar, bailli d’Auxois, chevalier bachelier. Arch. dép. Côte-d’Or, B 1588, f° 262-271 r°.

⁵. Arch. dép. Côte-d’Or, B 11 788.

Castellain Vasc, de Perrinet Gressart, dont c'est la première mention dans un document militaire bourguignon, et de plusieurs des compagnons d'armes du futur capitaine de La Charité-sur-Loire comme Gauthier Raillart et Pierre Martin, dit l'Espagnol¹.

Dans l'ensemble, la compagnie de Castellain Vasc, tout comme celle de Charles Labbé, est constituée d'hommes de guerre de médiocre origine sociale : le capitaine italien mis à part, on n'y trouve aucun chevalier, et dans les deux compagnies les gens de guerre désignés par de simples surnoms ou sobriquets abondent : *Chattoingne*, *le Compère*, *Georget*, *Labarbe*, *Yvonnet*, "*ung nommé Parisot*", *Sarrasin*, *Pacient*, *Augustin*, etc. Le recrutement géographique est extrêmement hétérogène comme l'indique, là encore, l'onomastique : servent ainsi sous l'étendard de Castellain Vasc *Pietre l'Espaignot*, *Jean de Reims*, *Guillemot le Cauchois*, *le Normand*, *Guillemin d'Arlay*, *l'Enfant de Paris*, *le Lorrain dit Boutefeu*, *Jaqueme d'Alexandrie*, *Antoine de Savoie*, *Thevenin de Berry*, *Jean de Bar*, *Jean l'Ecosais*, *Guillaume le Breton*, etc. Dans la compagnie de Charles Labbé, on trouve *Jean l'Allemand*, *Pierre de Besançon*, *le Behaignon*, *Pietre de Lisbonne*, *Jacon de Calabre*, *Tristan le Lombard*, *Lienart de Breda*, *Jean de Gascogne*, *Copin de Hollande*, etc. Une telle composition, à la fois sociale et géographique, est spécifique des compagnies mercenaires, véritables "*ramassis humains*" (Ph. Contamine). La proportion des bâtards de nobles est le seul élément permettant d'opérer une distinction entre les deux compagnies, celle de Castellain Vasc en comptant un pourcentage relativement élevé (6,4%) alors que ce pourcentage est très faible (0,8%) dans la troupe de Charles Labbé. Cette différence s'explique peut-être par le fait que Castellain Vasc, même s'il est capitaine de gens d'armes étranger, n'en est pas moins alors chevalier et officier de l'hôtel du duc de Bourgogne, ce qui lui confère un certain prestige susceptible d'attirer les bâtards de nobles².

¹. BOSSUAT (A.), *Perrinet Gressart et François de Surienne agents de l'Angleterre : contribution à l'étude des relations de l'Angleterre et de la Bourgogne avec la France, sous le règne de Charles VII*, Paris, 1936, p. 7, note 1, et p. 38 et 42.

². A noter que l'un des bâtards reçus à montre dans la compagnie de Castellain Vasc en 1417, nommé le bâtard d'Avenchy, semble être le même personnage que Batard d'Avenchey, reçu à montre comme arbalétrier italien sous Castellain Vasc en juillet 1414. Il est le seul élément commun aux deux montres d'armes.

De septembre à novembre 1417, le capitaine lombard prend une part active aux opérations menées par l'armée du duc de Bourgogne autour de Paris¹. Son nom est cité dans le plan de bataille dressé par Jean sans Peur et son conseil "*en l'ost devant Versailles*" le 17 septembre : "*messire Castellain Vasc*" et d'autres capitaines dont Jean et Clavin du Clou, Jean de Gingins et Charles Labbé, sont chargés de constituer un corps de bataille de 1000 hommes d'armes pour renforcer l'avant-garde au moment de l'engagement².

Durant l'année 1418, le nom de Castellain Vasc n'apparaît pas dans les sources comptables car, comme l'indique un chroniqueur anonyme, il "*s'en estoit allés en son país de Lombardie*"; ses gens de guerre passent alors sous l'étendard de Pierre de Giac qui, en même temps que sa mère - la fameuse Jeanne du Peschin, dame de Giac -, s'était "*nouvellement rendu Bourguignon*"³.

Castellain est de retour auprès de Jean sans Peur au plus tard au mois d'avril 1419⁴. Il est alors cité comme chambellan du duc de Bourgogne et comme chambellan et conseiller du roi⁵. Ses rapports avec le duc Jean s'insèrent dans le système traditionnel du don et du contre-don : le 24 avril 1419, un certain Mainfroy d'Alexandrie, serviteur de messire Castellain Vasc, présente au duc un coursier de la part de son maître⁶. La promotion du capitaine lombard dans la hiérarchie de l'hôtel indique clairement la faveur dont il jouit à un moment où il semble que ses rapports avec Jean sans Peur soient cordiaux. Il est vrai qu'il est, plus

¹. Après la prise de Pontoise par les Bourguignons, Castellain Vasc s'empare du pont de Meulan, permettant ainsi à Jean sans Peur de traverser la Seine (12 septembre 1417). Ce détail est dans la chronique anonyme éditée par L. Douët-d'Arcq à la suite de la chronique de Monstrelet : MONSTRELET, VI, p. 239-240. Dans ce passage, le nom du capitaine italien est déformé en *Castelinba*.

². SCHNERB (B.), "La bataille rangée dans la tactique des armées bourguignonnes au début du XV^e siècle : essai de synthèse", *Annales de Bourgogne*, t. 61, 1989, p. 16-17 et note.

³. MONSTRELET, VI, p. 258.

⁴. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1601, f^o 52 v^o.

⁵. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *op. cit.*, n^o 1073, p. 273.

⁶. Mainfroy d'Alexandrie reçoit en récompense un don de 10 fr. "*pour son vin*". Mandement du duc, Provins, 24 avril 1419. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1601, f^o 52 v^o.

que jamais, un homme précieux : au mois d'avril 1419, le duc décide de l'envoyer en Italie pour y recruter des gens de guerre ; Pierre Gorremont, receveur général du royaume lui remet en effet 800 l.t. en prêt sur ses gages et ceux de sa compagnie pour entreprendre un voyage "*ès marches de Piemont et Lombardie*" pour y assembler des gens d'armes et de trait et les conduire auprès du roi¹, tandis que le receveur général de Bourgogne, Jean Fraignot, lui fait un versement de 300 fr. pour la même cause². Au même moment, le duc de Bourgogne a confié une mission similaire à un autre capitaine de gens d'armes italien, son écuyer d'écurie Lucques de Gênes³.

La mission de recrutement de Castellain Vasc est peut-être à mettre en rapport avec l'arrivée en Bourgogne, au mois de décembre 1419, du capitaine lombard Jacques de Hupperan, dont la compagnie subit en chemin une "*détrousse*" près de Tournus⁴.

Après 1419, les mentions concernant Castellain Vasc deviennent à la fois moins nombreuses et moins sûres ; le nom du capitaine italien disparaît des documents comptables et n'apparaît plus que fugitivement dans les sources narratives. On est tenté de le reconnaître dans le *Chastelvivas* que le *Livre des trahisons de France* mentionne parmi les capitaines chargés de se placer sous les ordres du seigneur de l'Isle-Adam au moment où ce dernier s'apprête à assiéger Villeneuve-le-Roi au mois de février 1421⁵. De même lorsqu'un chroniqueur anonyme cite un capitaine du nom de *Chastelina* dans l'armée que le prince d'Orange

¹. Mandement du roi donné le 21 avril 1419 et quittance de Castellain Vasc donnée le 10 mai suivant : POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *op. cit.*, n° 719, p. 206 et n° 845, p. 234.

². Mandement du duc, Pontoise, 21 juillet 1419. Arch. dép. Côte-d'Or, B 1598, f° 192.

³. Lucques de Gênes reçoit 60 fr., par ordre du duc, "*pour consideracion des bons et agreables services qu'il lui a fais comme pour et en recompensacion de la destrousse qui faite lui a esté en venant de Genne à Pontoise où il estoit alé querir des gens d'armes pour le service du roy et de mondit seigneur*". Mandement du duc donné le 28 août 1419. *Ibid*, f° 182 v°.

⁴. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 740.

⁵. BOSSUAT (A.), *op. cit.*, p. 12, note 1. Villeneuve-le-Roi,auj. Villeneuve-sur-Yonne, Yonne, arr. Sens, ch. l. cant.

conduit auprès de Philippe le Bon à Arras au mois de novembre 1421, il s'agit probablement de Castellain Vasc¹.

Après 1421, il semble que notre personnage ait quitté le service de la Maison de Bourgogne. Il est possible sur ce point d'émettre quelques hypothèses. En premier lieu, il ne paraît pas que Castellain Vasc ait entretenu avec Philippe le Bon des rapports aussi étroits qu'avec Jean sans Peur ; il devait à ce dernier une carrière et, probablement, une fortune rapides, et se sentait peut-être attaché à ce duc par le lien d'une fidélité personnelle ; après la mort de son maître, ayant sans doute accumulé suffisamment de biens, produits du butin, des rançons et de la libéralité du prince, il a peut-être voulu se désengager progressivement du service de la Maison de Bourgogne et rentrer en Italie où il avait fait d'assez longs séjours en 1418 et 1420.

D'autre part, il ne faut pas omettre qu'après 1421 les capitaines italiens semblent disparaître de l'encadrement militaire bourguignon. Ce n'est pas encore le cas en 1420, où Philippe le Bon tient auprès de lui Lucques de Gênes qui avait servi Jean sans Peur², et Scaque de Milan, dit Lombardon, qui participe activement au siège de Melun³ ; de même en 1421 où, on vient de le voir, Castellain Vasc prend part à des opérations de guerre. Mais en 1422, si des gens de guerre "*lombards*" figurent bien dans les troupes bourguignonnes qui mènent une chevauchée en Velay, ils servent sous l'étendard du capitaine savoyard Guigue, seigneur de Sallenove⁴. Ce fait s'explique peut-être par l'évolution des rapports diplomatiques de Charles VII et de Filippo Maria Visconti. On a peu de

¹. MONSTRELET, VI, p. 307.

². Lucques de Gênes reçoit un don de 100 fr. pour l'aider à payer sa rançon dont le montant est de 300 fr. "*en quoy il s'estoit mis aux ennemis et adversaires du roy et de mondit seigneur dont il avoit nagueres esté prins prisonnier à Dampierre*". Mandement du duc donné le 16 avril 1420. Arch. dép. Nord, B 1920, f° 94 v°.

³. Scaque de Milan, "*autrement dit Lombardon*", reçoit 20 fr. en récompense de ses services rendus en guerre "*et mesmement devant ladite ville de Meleun où il a fait faire plusieurs ouvrages et fortifications pour grever les ennemis de mondit seigneur estans en icelle ville*". Mandement du duc donné au siège devant Melun, 20 octobre 1420. Arch. dép. Nord, B 1923, f° 80 v°.

⁴. HÉRAUT BERRY (LE), *Les chroniques du roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le héraut Berry*, éd. H. Courteault, L. Célier et M.-H. Jullien de Pommerol, Paris, 1979, p. 103-105.

détails concernant les négociations entre le dauphin et le duc de Milan ; cependant, on sait qu'avant 1422, Charles comptait déjà dans ses armées des capitaines lombards : Luquin Ris est cité au service du dauphin dès 1418¹, tandis que le Borgne Caqueran (Borno Cacherani) sert au moins depuis 1421². Mais c'est en juin 1422, après une ambassade de l'abbé de Saint-Antoine de Viennois auprès du duc de Milan, que des mercenaires lombards arrivent en grand nombre pour servir le dauphin³. Cette aide militaire consentie par le duc de Milan à Charles sera une étape importante avant la conclusion du traité d'alliance d'Abbiategrosso en février 1424⁴. A partir de 1422, la contribution lombarde à l'effort de guerre français ne cessera du reste de s'accroître et, en 1423, les capitaines Theode de Valpergue, le Borgne Caqueran et Luquin Ris amèneront à Charles VII "*de par le duc de Milan*" un contingent de 600 lances et 1000 hommes de pied qui prendra part à la bataille de Verneuil (17 août 1424)⁵. L'engagement militaire croissant du duc de Milan aux côtés de Charles VII explique sans doute la disparition des capitaines italiens (et en particulier de Castellain Vasc) des rangs des armées bourguignonnes après 1421.

Au terme de l'étude de la carrière de Castellain, quelques questions se posent et quelques hypothèses peuvent être formulées. On peut s'interroger d'abord sur les motifs qui ont poussé ce capitaine à entrer au service de la Maison de Bourgogne. L'un d'eux est évident : le désir d'enrichissement. Notre Lombard n'a pas hésité à se faire chef de bande, en 1416-1417, à une époque où, la guerre du prince étant en sommeil, l'activité militaire risquait de ne plus lui fournir les profits qu'il en attendait. Certes, il a soif de respectabilité et cherche, en mettant son épée au service d'un prince prestigieux, à s'élever socialement, mais, véritable capitaine d'aventure, il n'hésite pas à mener la guerre pour son

¹. "*Un capitaine de gens d'armes nommé Luquin Ris, lombart, tenant le parti de celui qui se dit dauphin*" présent à Paris en mai 1418 : LONGNON (A.), *Paris sous la domination anglaise (1420-1436)*, Paris, 1878, p. 21-22.

². HÉRAUT BERRY, *op. cit.*, 114, note 3.

³. DU FRESNE DE BEAUCOURT (G.), *Histoire de Charles VII*, Paris, 1881-1891, I, p. 341-342.

⁴. *Ibid.*, II, p. 341-342. Abbiategrosso, Italie, prov. Milan.

⁵. HÉRAUT BERRY, *op. cit.*, p. 114-120 ; CONTAMINE (Ph.), *Guerre, État et Société*, *op. cit.*, p. 253-255.

propre compte avec, pour seule préoccupation, un enrichissement rapide par le pillage et le rançonnement.

Comment est-il venu au service de la Maison de Bourgogne ? La réponse se trouve sans doute dans le compte d'armes tenu en 1409-1410 par le maréchal Boucicaut pendant la révolte de Gênes dont il était le gouverneur au nom du roi de France¹ : ce document nous apprend que Castellain Vasc a servi dans l'armée du maréchal à la tête de quatre hommes d'armes en 1410². Son service semble du reste avoir été mouvementé³. Castellain a donc eu, avant 1412, et en Italie même, des contacts avec des chefs de guerre français ; il est possible qu'il soit ensuite venu en France dans le sillage du maréchal Boucicaut⁴. Le cas ne serait pas exceptionnel puisque d'autres capitaines lombards ont servi contre Gênes avant de venir combattre en France : c'est par exemple le cas du Borgne Caqueran⁵ ; or, dans l'armée du maréchal Boucicaut figuraient des capitaines proches de Jean sans Peur, tels Enguerrand de Bournonville ou Jean de la Trémoille, qui, par la suite, ont pu servir de liens entre le duc de Bourgogne et notre capitaine italien⁶.

¹. Arch. nat., KK 40. HEERS (J.), "Boucicaut et la rébellion de Gênes (1409-1410) : armée royale, armée princière ou partisans ?", *Storia dei Genovesi*, t. 11, 1991, p. 43-63.

². "A Castellain Gaasc, escuier, retenu par ledit lieutenant et gouverneur le XIII^e jour de juing CCCC X à la charge de IIII hommes à cheval soubz lui et en son gouvernement pour servir comme dessus à semblables gaiges chacun de IIII livres tournois par mois qui font pour eulx tous XVI livres tournois par mois, a esté fait prest et paiement audit escuier en deducion et rabat de LXXII livres tournois que monte le service de lui et des dessusdiz fait pour IIII mois et demi finiz audit derrenier jour d'octobre, LVI livres tournois, comme appert par quittance faite ledit premier jour de novembre et pareillement rendue. Pour ce LVI livres tournois". Arch. nat., KK 40, f°24.

³. "A Castellin Goasc, homme d'armes de la compagnie dudit lieutenant et gouverneur, lequel avoit esté desrobé par les ennemis du roy et laissé à pié en son pourpoint, fut donné ledit derrenier jour de septembre [1410], pour lui aidier à avoir un cheval, XI livres V sous tournois". *Ibid.*, f° 36 v°.

⁴. Le maréchal Boucicaut rentre en France en février 1411 : LALANDE (D.), *Jean II le Meingre, dit Boucicaut (1366-1421)*, Genève, 1988, p. 165. Castellain Vasc passe au service de Jean sans Peur au mois de mars 1412 : Arch. dép. Côte-d'Or, B 1570, f°187.

⁵. HÉRAUT BERRY, *op. cit.*, p. 114, note 3.

⁶. *Ibid.*, p. 36-37.

Castellain Vasc a-t-il eu des contacts plus anciens avec la Maison de Bourgogne ? Je n'ai pas cherché jusqu'à maintenant à déterminer l'origine précise du personnage ; peut-on en avoir une idée ? Qualifié de "*Lombard*" tout au long de sa carrière et cité comme retournant en 1418 dans "*son pays de Lombardie*", Castellain est un sujet de Filippo Maria Visconti auprès duquel il a été envoyé en ambassade en 1414. En outre, quelques indices semblent montrer qu'il a des liens particuliers avec la ville d'Alexandrie : il y recrute quelques gens de trait en 1414, un Jaqueme d'Alexandrie figure dans le rôle de la montre de sa compagnie en 1417, enfin le serviteur de Castellain qui présente un coursier à Jean sans Peur en 1419 s'appelle Mainfroy d'Alexandrie. Rappelons que c'est précisément d'Alexandrie qu'était originaire Bertrand Gasc, le premier capitaine mercenaire italien connu au service de la Maison de Bourgogne ; or il est troublant de constater qu'il existe une homonymie entre Bertrand Gasc et Castellain Vasc, en effet la graphie *Vasc* ou *Wasc* que l'on trouve dans les documents comptables bourguignons semble bien une altération du nom de notre capitaine qui, lorsqu'il signe ses quittances, écrit *Castelinus Guaschus*¹ et est appelé Castellain Gaasc ou Goasc dans le compte d'armes du maréchal Boucicaut². Existait-il un lien de parenté entre ces deux personnages ? Ce lien de parenté a-t-il influencé la carrière de Castellain ? La question méritait d'être posée. Il est certain en tout état de cause que Bertrand Gasc et Castellain Vasc ont des points communs : ils fournissent tous deux l'exemple de gens de guerre qui sont venus d'une même région de l'Italie septentrionale pour servir le duc de Bourgogne. Pour l'un comme pour l'autre, la durée du temps de service n'a pas été très longue (sept ans pour le premier, neuf ans pour le second) mais ils se sont adaptés et intégrés avec facilité au cadre institutionnel et aux structures sociales, tout en conservant des

¹. A ce propos, il faut noter que Castellain Vasc signe d'une main relativement ferme, et que, sur trois quittances conservées, deux sont signées, ce qui laisse supposer une certaine familiarité avec l'écriture et un niveau de culture supérieur à la moyenne à une époque où la majorité de l'encadrement militaire bourguignon semble analphabète. Voir pour les capitaines français CONTAMINE (Ph.), "L'écrit et l'oral en France à la fin du Moyen Age : note sur l'*alphabétisme* et de l'encadrement militaire", *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles) : actes du XIV^e colloque historique franco-allemand. Tours 1977*, Munich, 1980, p. 102-113.

². Arch. nat., KK 40, f° 24 et 36 v°.

liens étroits avec leur pays d'origine et avec les Visconti¹. Ils ont représenté tous deux, à des époques différentes, un lien non négligeable entre Milan et la Bourgogne.

Bertrand SCHNERB,
Paris.

¹. Sur l'intégration des gens de guerre étrangers en France durant la guerre de Cent ans, voir BILLOT (Cl.), *op. cit.*, p. 279-286.

I. ANNEXE

La carrière de Castellain Vasc (1412-1419)

Désignation	Offices et dignités	Date	Références
“ <i>Lombard</i> ”	—	mars 1412	Arch. dép. Côte-d’Or, B 1570, f° 187.
“ <i>Écuyer du pays de Lombardie</i> ”	—	juin 1412	Arch. dép. Côte-d’Or, B 1571, f° 99 v°.
“ <i>Écuyer et capitaine de gens d’armes</i> ”	—	juin 1412	Arch. dép. Côte-d’Or, B 1571, f° 114 v°.
“ <i>Écuyer du pays d’Italie et capitaine de gens d’armes</i> ”	—	août 1413	Arch. dép. Côte-d’Or, B 1576, f° 134.
“ <i>Écuyer et capitaine de gens d’armes</i> ”	Écuyer d’écurie du duc de Bourgogne	juillet 1414	Arch. dép. Côte-d’Or, B 11 786.
Chevalier	?	1415	LA CHAUVELAYS, <i>op. cit.</i> , p. 240.
Chevalier	Chambellan du duc de Bourgogne	avril 1419	Arch. dép. Côte-d’Or, B 1601, f° 52 v°.
Chevalier	Chambellan et conseiller du roi	avril 1419	POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, <i>op. cit.</i> , n° 1073, p. 273.

II - PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. - Quittance donnée par Castellain Vasc au receveur général de Bourgogne Regnaut de Thoisy pour une somme de 100 écus destinée à couvrir les frais d'un voyage à Milan et à Gênes qu'il entreprend par ordre du duc. - 4 avril 1414 (n. st.).

Original sur parchemin. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 934.

Je, Castellan Vasc, escuier, capitain de gens d'armes, confesse avoir eu et receu de Regnault de Thoisy, receveur général des finances de monseigneur le duc de Bourgoingne en ses duchié et conté de Bourgoingne, la somme de cent escuz que mondit seigneur m'a ordonné estre bailliez pour aler devers le duc de Milan et d'illec à Gennes et ailleurs et pour mon retour, de laquelle somme de C escus je me tieng pour bien content et païé et en quicte mondit seigneur, sondit receveur et tous autres qu'il appartient. Tesmoing mon seel, cy mis le IIII^e jour d'avril l'an mil CCCC et treze avant Pasques avec mon seing manuel.

Castelinus Guaschus.

2a. - Mandement de Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, portant ordre à Regnaut de Thoisy, receveur général de Bourgogne, de payer à Castellain Vasc les gages des arbalétriers génois qu'il est allé recruter en Italie. Dijon, le 16 juillet 1414.

Original sur parchemin. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 786.

Marguerite, duchesse de Bourgoingne, contesse de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne palatine, dame de Salins et de Malines, ayans en absence de monseigneur le gouvernement des païs et lieux dessusdis. A notre bien amé Regnault de Thoisy, receveur general de Bourgoingne, de l'aide et des empruns darrenierement mis sus oudit pays pour le fait de

la guerre de mondit seigneur, salut. Nous voulons et vous mandons que à Castellain Vasc, escuier d'escuyerie de mondit seigneur, cappitaine de cent et huit [sic] arbalétriers des païs d'Ytalie et de Genevoix, lesquels ledit Castellain Vasc a presentement admenez desdis païs oudit païs de Bourgoingne pour servir mondit seigneur, par le commandement duquel mondit seigneur, ledit Castellain Vasc est alé querre lesdis arbalétriers et leur a promis et accordé gaiges de dix francs par mois pour un chascun, à desservir du premier jour qu'ilz entreroient oudit païs de Bourgoingne et jusques à leur partement d'icellui, lequel Castellain Vasc nous a, en sa loyauté et conscience, tesmoigné et affermé que lui et lesdis arbalétriers furent et arriverent à Cuserey qui est ville appartenant à mondit seigneur et oudit duchié de Bourgoingne, le jour de la Saint Pere et Saint Post [sic], penultieme jour du mois de juing darrenierement passé, et sont tous prestz à deux lieues de Dijon pour employer oudit service de mondit seigneur là où il nous plaira leur ordonner. Pourquoi nous, icellui Castellain Vasc, ensemble lesdis arbalétriers ou nombre que dessus, avons, par l'advis et deliberacion de noz bien amez cousins les seigneurs d'Arlay et de Saint George, ordonnez aler en la ville de Chastillon sur Saine devers notre bien amé messire Girart de la Gaiche [sic], bailli de Charrolois, chief et cappitaine de cent hommes d'armes estans en garnison audit lieu de Chastillon pour employer iceulx Castellain Vasc et arbalétriers à la garde et deffense de ladicte ville de Chastillon et des autres villes et forteresses là environ en la maniere qu'il samblera audit de la Gaiche estre plus neccessaire et expedient, et parmy ce et par traictié fait avec ledit Castellain Vasc, pour et ou nom desdis arbalétriers, par ledit seigneur de Saint George et messire Jaques de Courtiambles, seigneur de Commerien, icellui Castellain Vasc aura presentement de mondit seigneur la somme de quinze cens frans pour la distribuer et departir à iceulx arbalétriers, qui sont estraingiers, afin d'en avoir et acheter du harnois et eulx mettre sus honnorablement pour mieulx servir mondit seigneur, et tout sur leurs gaiges desservis et à desservir. Si vous mandons et par ces presentes enioingnons expressement que des deniers de vosdictes receptes, vous bailliez et delivrez audit Castellain Vasc, pour et ou nom que dessus, ladicte somme de XV^e fr. sur les gaiges d'iceulx arbalétriers desservis ou à desservir comme dit est, lesquels nous avons ordonné estre veuz et passez en monstre par devant notre bien amé messire Guy de Salins, chevalier, conseiller et et [sic] maistre d'ostel de mondit seigneur, lequel nous avons commis et connectons par ces presentes à recevoir ladicte monstre et de vous bailler sur icelles ses

lettres et certificacion, par lesquelles rapportant avec ces presentes et quictance sur ce dudit Castellain Vasc, lui faisant fort et prenant en main quant ad ce pour lesdis arbestriers, ladicte somme de XV^e fr. sera allouee en voz comptes et rabatue de vosdictes receptes par noz bien amez les gens des comptes de mondit seigneur à Diion, ausquelx nous mandons par ces meismes presentes que ainsi le facent sanz aucun contredit ou difficulté, non obstant que des traictié et autres choses dessusdictes autrement n'appere que par ces presentes, et quelxonques ordonnance, mandement et deffense ad ce contraires. Donné à Dijon le XVI^e jour de juillet l'an de grace mil CCCC et quatorze.

Par madame la duchesse,

J. de Marle.

2b. - *Montre d'armes de 106 arbalétriers génois recrutés en Italie par Castellain Vasc, reçue par Guy de Salins, chambellan du duc, à Marsannay le 17 juillet 1414.*

Original sur parchemin. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 786.

La monstre de cent et six arbalestriers à pié amenez nagueres en Bourgoingne du païs de Gennes par ordonnance et commandement de monseigneur le duc de Bourgoingne pour servir mondit seigneur le duc, lesquelx ont esté veuz et receuz à monstre au lieu de Marcennay en Montaigne lès Dijon par messire Guy de Salins, chevalier, conseiller et chambellan de mondit seigneur, à ce commis par madame la duchesse, le mardi XVII^e jour de juillet l'an mil quatre cens et quatorze.

Et premierement,

Perceval Jennevoys, Jaque de Parrese, Second de Janua, Jehan Pierre de Trevys, Jehan de Pinero, Bertrand da Valanchie, Juhan de Paupeline, Pierre de Saint Fagot, Martin d'Espaigne de Valdory, Jehan Penquault Jennevoys, Dyego de Gallissie, Pierre de Portegaleys, Jaconde d'Alixandrie, Martin d'Escorgne, Alons d'Estoleo, Juhan de Saleys,

Anthoine de Sibiria, Juhan de Portillon, Morel de Pavye, Juhan dei Repal, Pierre de Chavery, Demenge de Voutry, Juhan de Savonne, Guillaume de Bourgne, Guillaume de Chavery, Juhan de Jenua, Juhan de Sandoye, Anthoine de Poursievre, Albertin del Bourq, Pierre de Boniface, Joffroy de Montault, Raymont de Corneant, Juhan de Recq, Bertholomi de Florence, Girart d'Orte, Jacon d'Orte, Jacon de Papie, Floris de Florence, Albertin Delcon, Flons Raynel, Gomes de Saint Andrie, Juhan de Corne, Juhan de Bonjan, Juhan, son filz, Michiel de Guion, Juhan Grinel, Calabrais de Turpie, Jacon de Novare, Anthonnin de Janua, Juhan de Janua, Jacond de Roquetaillate, Neorin de Lance, Anthonnius de Petra, Nicolin de l'Espesche, Juhan de Janua, Jaquon de Tharasque, Pierre de Poisenorey, Albert de Prussye, Jehan d'Alemaigne, Girart de Courrondroit, Jacon de Fontaine Rouge, Anbrosin de Gaye, Juhan de Gaye, Christofle de Gaye, Fachin d'Alixandrie, Hennequin d'Iestre, Michiel de Rommenie, Jehan de Halu, George de Constantinopoli, Chrichuo de Jonua, Juhannin de Turigia, Juhan Verdier, Jordan de Alixandrie, Jehan Hennequin, Bastart d'Avenchey, Pasquin Fortin, Guillaume Petit Jehan, Anthonin de Sardigna, Bernard de Villefrancque, Gerome de Janua, Loys de Canya, Juhan de Missine, Pol Barbier, Francque de Castulnorf, Anthoine de Ferro, Franchequin de le Fosseau, Jehan Biessiellon de Louvain, George de Scheva, Bernard de Scheva, Andreu de Scheva, Benoit de Scheva, Guioton de Scheva, Juhan de Scheva, Bertholomey de Final, Jacon de Scheva, Jacond de Mantille, Lucquin de Mantou, Juhan de Vergaille, Andrie de Wado, Jehannin de Fontaine Rouge, Curadus de Cunyo, Pierre de Wado, Bardella de Mylan, Savelan de Scheva, Urbain d'Alixandrie, Jehan Huguet.

Guy de Salins, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgoingne, commis par madame la duchesse de Bourgoingne à veoir et recevoir à monstre les cent et six arbalestriers cy dessus nommez en ce present role, amenez par Castellain Vaulsc, de l'ordonnance et commandement de mondit seigneur et pour lui servir où il lui plaira, Regnault de Thoisy, receveur general des duché et conté de Bourgoingne pour mondit seigneur, nous vous envoyons cy dessus escript en ce present role la monstre desdis cent et six arbalestriers, lesquelx, de l'ordonnance que dessus, nous avons aujourdui veuz au lieu de Marcennay en Montaigne lès Dijon, garni chascun d'arbalestre et de trait souffisamment. Et yceulx avons passez à monstre pour servir mondit seigneur partout où il lui plaira. Si faictes prest, compte et

paiement audit Castellain, pour et en nom desdiz arbalestriers et pour le temps et terme à vous sur ce ordonné. Donné soubz notre seel ledit dix sept^{me} jour de juillet l'an mil quatre cens et quatorze.

Pape.

2c. - Quittance donnée par Castellain Vasc à Regnaut de Thoisy, receveur général de Bourgogne, pour une avance de 1 500 francs sur les gages des arbalétriers de sa compagnie. 18 juillet 1414.

Original sur parchemin. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 786.

Je, Castellain Vasc, escuier d'escuierie de monseigneur le duc de Bourgoingne, cappitaine de cent et six arbalestriers, lesquels par ordonnance de mondit seigneur j'ay amenez des pays d'Ytallie et de Genevoix ou païs de Bourgoingne pour servir mondit seigneur ou fait de sa guerre, confesse avoir eu et receu pour et en nom desdis arbalestriers, pour lesquels je pran en main et me fais fort quant à ce, de Regnault de Thoisy, receveur general de Bourgoingne, de l'aide et des empruns darrenierement mis sus oudit païs pour le fait de laditte guerre, la somme de quinze cens frans en prest et paiement ordonné par madame la duchesse de Bourgoingne estre par ledit receveur fais ausdis arbalestriers sur leurs gaiges de dix frans par mois pour un chacun d'eulx, desservis et à desservir oudit service de mondit seigneur. De laquelle somme de quinze cens frans je, ou nom, moy faisant [fort] et prenant en main comme dessus, me tien pour bien contens et en quicte mondit seigneur, ledit receveur et les en promès acquictier envers yceulx arbalestriers et tous autres qu'il appartendra. Tesmoing mon seel cy mis le [X]VIII^e jour de juillet l'an mil quatre cens quatorze.

3. - Montre d'armes de la compagnie de Castellain Vasc, comptant 156 écuyers, 124 hommes de trait, 2 trompettes et 3 ménétriers, reçue à Beauvais entre le 31 août et le 6 septembre 1417 par Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne.

Original sur parchemin. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 788.

C'est la monstre de messire Castellin Wasc, chevalier bacheler, avecques lui CLVI escuiers, CXXIII hommes de trait à cheval, deux trompettes et trois menestriers venuz en sa compagnie pour servir monseigneur le duc de Bourgoingne ou voyage qu'il fait presentement dès son pays de Flandres vers Paris pour le fait du roy, de son royaume et de la chose publique d'icelluy, receuz et passez à monstres commenciee à Beauvais le darrenier jour d'aoust l'an mil quatre cens et dix sept.

Premierement,

Chevalier baicheler

Ledit messire Castellin Wasc.

Escuiers

Clarambault	Pierre des Essars	Jehan Baujart
Baudet de Gournaux	Phelippe Blondau	Jehan des Ermes
Le bastart de Lichy	Jehan de Rains	Pacient
Phelippe de Nisy	Guillaume de	Colinet de Lorraine
Jehan Couture	Montigny	Augustin
Guillemin Santon	Le Camus Rogier	Raillart
Symon le Barbier	Colin Rogier	Guillaume Jembert
Guiot Joly	Guillemot le	Jehan Bourgois
Girart Pichot	Cauchois	Pierre Prevost
Perrinet de Fauvecourt	Jaquet Barbier	Bertrand le Viguereux
Phelippin Poinssset	Michelet de Seran	Pierre Codesnone
Pietre l'Espaignot	Guillaume Raon	Henry de Villers
Gosine l'Espaignot	Jehan Dureau	Jehan de Nuesle
Ferrande	Pierre Galart	Guillemin de
Jehan Luxault dit de	Pierre Bichart	Crevecuer
Montmartre	Colin Maigredos	Person Baseteste
Ung nommé Parisot	Jehan de Luxenay	Fouvent
Agaye	Lyonnet de Begiesne	Jehan Bisset
Colin Direnty	Jehan Dinart	Le bastart du
Sarrasin	Regnault de Foing	Pommier
Jehannin de Paris	Hugues Baudoche	Le Normant

Le bastart de	Guillemot de	Villet Rouelle
Grantchamp	Courcelles	Gillet de Glennes
L'enffent de Paris	Morelet de Quielen	Jehan de Fontenay
Maistre Jehan Trisgay	Robin Marion	Jehan le Conte
Guillemin d'Arlay	Jaquemart de l'Escluse	Le bastart d'Avenchy
Le Petit Faicoge	Perrinet Grasset	Jehannin de la Croix
Thibault de Saint	Rolant le Juingnoz	Bernard de Courrans
Morise	Lancelot d'Estrille	Anthoine de Chiere
Le Lorrain dit	Le bastart des Prez	Nicaise Noel
Bottefeu	Marque	Robin Charbonnel
Jehan de la Court	Robert Beaujeu	Perrin de Saint Arnoul
Jehan Mouse	Le bastart des Bordes	Estevenin Girart
Jehan du Val	Huguenin Turreau	Le bastart d'Orgier
Denisot de Chaumes	Symon de Mercy	Huguenin
Jehan de Nouers	Thibault de Loraingne	Karesmeantrant
Jehan Vingier	Joffroy de Mathefelon	Philibert de Morienne
Hardin Pertrain	Le bastart de Chassy	Pierre de Fuxancourt
Bonneffin	Jaques Monnet	Jehan Tarmeau
La Barbe d'Escossois	Thevenin Pret	Guillemot du Champ
Batiste Wasc	Drouyn Pajot	Le bastart de la Court
Marc Wasc	Perrinet Jardin	Jehan l'Escossois
Guillemin de	Le Champenois	Samche
Sestuchet	Anthoine de Savoye	Jehan Perruchon
Jehan Ris	Thevenin de Berry	Hacquinot le Boucher
Asserin Vasc	Jehan le Blanc	Guillaume le Breton
Berthelemy Wasc	Thomas le	Le Petit Charles
Jaqueme d'Alixandre	Barbier	Franchequin Wasc
Bertrand de	Jehan le Blanc	Le bastart de la Borda
Valenchin	l'ainsné	Bertrand de Person
Martin de le Poux	Jehan de Bar	Huguet Marchant
Jehannin Guiot	Le Grant Girart	Le bastart de
Colin de Lye	Pierre Mariquet	Reancourt
Jehan de Lin	Poncelet Mariquet	Perseval
Le Bourguignon	Jehan des Jardins	Regnault Brouart
Le bastart de Poulart	Pierre Boitat	Gregoire Joliz
Regnault de Dole	Pierre Duchiron	Guienni Girart

Gens de trait
à cheval

Le Turc	Jehannin Gailier	Haquinet de la
Compas	Thevenin Biourt	Fourestiere
Symonnet	Casin le Fissier	Colin le Lieu
Gillet Quarré	Jehannin du Bois	Enguerran le Caron
Bouquin	Oudinons Bonnerin	Jehan Bigorne
Perrin Buchet	Jehannot Brossin	Jehannin Tiffome
Robin de la Voiecorte	Gillet de Massy	Jehannin de Lorraine
Huguenin Bonnet	Michault	Pierre Puchot
Robin du Foiche	l'Arbelestrier	Casin Lorans
Jehan de Mante	Jehan de Maisons	Jacot Lietaut
George d'Arain	Guillemin de	Taxin Pichot
Guillemin Laurens	Giconville	Robert Joly
Henry le Maistre	Jehan Maincourt	Pierre Bellehault
Le bastart de Jense	Denisot l'Arbelestrier	Hanotin de Cagnocle
Jehan de Hesbe	Jehan Drouyn	Colin de Latre
Colart Orry	Perrenet le	Quercignet Giornat
Hennequin Goudart	Charpentier	Pieret de Lubessart
Jehan Houpere	Jehan d'Aleux	Jaquemin de Wasne
Alain Goudart	Girardin du Jardin	Pieret le Peletier
Colin Galant	Perrinet Godeffroy	Hennequin l'Archier
Jehan Girart	Le maistre d'ostel	Denisot Cousin
Robin de Tousiours	Symon Coingnet	Jehan le Mareschal
Asserin le Roy	Jehan de Brie	Le Grant Jehannin
Colin le Liegeois	Guillaume Cordier	Le Peletier
Godeffrin de	Jehan Perrussot	Jehannin Gouret
Chaunetint	Richart Courbault	Perrinet du Jardin
Gillet Perunier	Aimyeux de Roichy	Gillet Fouret
Girardin Herissie	Jehan Carcois	Arnolet de Retel
Thierry Chevalier	Jehan Lanemer	Pierre des Quarrieres
Girardin de Hellanes	Girardin de Ligny	Mathelin Flamant
Jehannin Patru	Jehan Pieret	Wauthier
Phelippe de Couve	Victor de Mort	d'Auxonneville
Ceulon de Couve	Jehannin Duerat	Jueffrin de Sans
Mahiet le Barbier	Jaquin de Planches	Jaquemin le Conte
La Marche	Denisot François	Hennequin de
Jaquotin de Haynau	Jehannin Quartier	Brucelles

Jehannin Marconyn	Jehan de Saint Andry	Hennecq
Hanotin Savoneraile	Perrotin Maillet	Thibault l'Arbalestrier
Jehan Bonnet	Fontet	Petit Paige
Jehan d'Aubigny	Perrenet du Pré	Jehan Belin
Jacot d'Atilly	Huchon de Nouyon	Le Gros Jehannin
Jehannin Baceterre	Jehan le Moingne	Guillemin le
Jehan Poisson	Robert Gonbault	Mercier
Jehan Tailli	Thevenin de Rancourt	Perrinet le Paige

Trompectes et menestriers

Deux trompectes

Trois menestriers

Somme : deux cens vint deux payes demie

Jehan de Vergy, seigneur de Fouvans, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc et son mareschal de Bourgoingne, Jehan Fraignot, receveur general des duchié et conté de Bourgoingne, nous vous envoyons cy dessus escripte, la monstre de messire Castellain Wasc, chevalier bachelier, avecques lui cent cinquante six escuiers et cent vint quatre hommes de trait à cheval, deux trompectes et trois menestriers venuz en sa compaignie, de par nous receuz et passez à monstre commencee à Beauvaix le darrenier jour d'aoust l'an mil quatre cens et dix sept, souffisamment montez et armez pour servir mondit seigneur où il luy plaira. Sy vous mandons que audit messire Castellain Wasc vous faictes prest et paiement pour luy et sesdictes gens par la maniere que ordonné vous a esté. Donné soubz notre seel le VI^{me} jour de septembre l'an dessus dit mil quatre cens et dix sept.

Par monseigneur le mareschal

H. Luquot.

4. - Quittance donnée par Louis de Chalon, prince d'Orange, au receveur général de Bourgogne Jean Fraignot pour une somme de 200 fr. destinée à le rembourser d'une somme équivalente qu'il avait versée au capitaine italien Jacques de Hupperan en décembre 1419. - 5 janvier 1420 (n. st.).

Original sur parchemin. Arch. dép. Côte-d'Or, B 11 740.

Nous, Loys de Chalon, prince d'Orenge, conte de Geneve et seigneur d'Arlay, confessons avoir eu et receu de Jehan Fraignot, receveur general de Bourgoingne, la somme de deux cens frans que, à la requeste de madame la duchesse de Bourgoingne, nous, ou mois de decembre, baillames de notre propre argent pour et en nom de notre dicte dame et de monseigneur son filz à Jaques de Hupperam de Lombardie, capitaine de gens d'armes, pour deffrayer lui et ses compaignons de plusieurs despens par eulx faiz en la ville de Bourgc en Broisse où ilz s'estoient retraiz pour certainne destrousse faicte sur eulx vers Tournuz sur Soone, et pour rachater leurs chevaulx et harnoiz qu'ilz avoient engaigiez pour lesdiz faiz, affin de les faire venir et entretenir ou service de mondit seigneur. Et avecques ce, affermons que en baillant par nous ledit argent audit Jaques, il promet en noz mains que leaulment et sens fraude, il s'emploieroit et entretenroit ou service de mondit seigneur. Tesmoing notre seel cy mis le cinquiesme jour de janvier l'an mil CCCC et dix neuf.

Par monseigneur le prince,

Saiget.